

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2019

PLFR 2019 - (N° 2400)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CF51

présenté par
Mme Dalloz

ARTICLE LIMINAIRE

I. – À la deuxième ligne de la dernière colonne du tableau de l’alinéa 2, substituer au nombre :

« – 2,2 »

le nombre :

« – 1,8 »

II. – En conséquence, à la dernière ligne de la dernière colonne du même tableau, substituer au nombre :

« – 3,1 »

le nombre :

« – 2,7 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à se conformer aux obligations du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG).